

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## ANNEE PREPARATOIRE

### CANDIDATS SOURDS

En vue d'une entrée en formation préparant  
aux métiers de l'éducation

### SESSION

**SEPTEMBRE 2024 – MARS 2025**

Renseignements, inscriptions  
Contacter Magali Le Joncour  
Tel : 01 44 39 74 57  
[m.lejoncour@efpp.fr](mailto:m.lejoncour@efpp.fr)

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	2-2
OBJECTIFS.....	3
ORGANISATION ET CONTENUS.....	3
LES STAGES.....	3
LES REGROUPEMENTS .....	4-4
LES INTERVENANTS.....	5
LE BILAN DE L'ANNEE PREPARATOIRE.....	5

### Identité de l'EFPP

Créée en 1946, l'École de Formation Psycho-Pédagogique (EFPP) est :

- Gérée depuis 1962 par une association à but non lucratif (loi 1901)
- Agréée par Arrêté Interministériel pour la préparation au Diplôme d'Etat d'Éducateur Spécialisé et au Diplôme D'Etat d'Éducateurs de Jeunes Enfants
- Financée par le Conseil Régional d'Ile de France pour les formations initiales
- Organisme de formation continue pour le secteur sanitaire et social
- Agréée par le Conseil Régional d'Ile de France et la DRIETS pour la formation préparant au DEAES
- Organisme de formation continue pour la formation des cadres (CAFERUIS).
- Membre de l'Unaforis (Union Nationale des Associations de formation et Organismes de Recherche de l'insertion Sociale)

L'Année Préparatoire  
A la formation aux métiers de l'éducation

### Introduction

L'accès à ces professions, qui s'adresse à des publics très divers et majoritairement bilingues (LSF/Français), exige une ouverture à la communication en français oral.

A l'EFPP, des aménagements ont été développés depuis 1981 pour les étudiants sourds ou malentendants quel que soit leur niveau de surdité ou leur mode de communication. Ces aménagements, mis en place tous les deux ans, facilitent l'accès en formation D'éducateur spécialisé ou éducateur de jeunes enfants, pour l'exercice du métier dans l'ensemble des établissements du secteur social et médico-social.

L'école prend en compte la difficulté spécifique des étudiants sourds dans leur rapport à la langue française écrite et les efforts déployés pour réussir un parcours scolaire. Cependant, ce parcours a parfois laissé peu de temps pour s'exercer à des activités éducatives et /ou sociales, préalables à la formation.

Tous les deux ans, une session de l'année préparatoire est ouverte aux candidats sourds.<sup>1</sup>

La prochaine session débutera en septembre 2024

---

<sup>1</sup>Un candidat sourd ou malentendant doit fournir une attestation de travailleur handicapé à demander à la MDPH dont il dépend.

Les candidats sourds bénéficient de cette année préparatoire qui propose une alternance cours / stage professionnel, effectuée sous le contrôle de l'EFPP.

Pour bénéficier de ce dispositif, soutenu par le conseil régional d'Ile de France, les candidats sourds doivent obligatoirement être reconnus *Travailleurs Handicapés*. Cette reconnaissance est à demander par le candidat lui-même auprès de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) – *Renseignements auprès de la Maison départementale des personnes handicapées*.

Au terme de l'année préparatoire, les candidats sourds peuvent après avoir suivi la procédure Parcoursup, intégrer la formation d'Éducateur spécialisé ou d'Éducateur de Jeunes Enfants pour préparer le Diplôme d'Etat, avec les candidats entendants et dans des conditions de déroulement identiques.

*Coût : le coût de l'année préparatoire à la charge de l'étudiant est de 475 euros (frais d'inscription compris).*

## Objectifs

L'année préparatoire vise, pour le candidat sourd, à :

- Vérifier sa motivation et la pertinence du choix de formation (nous pouvons permettre que les candidats qui le souhaitent définissent progressivement pendant cette période leur projet de formation et leur projet professionnel.
- Sensibiliser à une démarche méthodologique de l'expression verbale (l'écrit et l'oral/LSF) et à une dynamique de formation en alternance (démarche réflexive entre l'expérience et la réflexion « professionnelle »).
- Sensibiliser aux disciplines qui seront abordées pendant le cursus envisagé (aspects psychologique, juridique, sociologique, ethnologique, éducatif, pédagogique...)

## Organisation et contenus

L'année préparatoire est marquée par une dynamique d'alternance mise en œuvre de septembre à mars autour de 2 ou 3 stages (16 semaines environ) et 10 regroupements de 2 à 5 jours (soit 234h). Elle fait l'objet d'une évaluation en fin de parcours, et d'un avis motivé pour l'entrée en formation.

## Les stages

Ils visent la découverte d'établissement médico-sociaux et de pratiques à travers la participation à une dynamique d'équipe, et l'observation (progressivement participante) de la fonction d'éducateur au regard des situations et des publics rencontrés. S'imprégner d'une ambiance et se sensibiliser aux contraintes et ressources institutionnelles par une participation progressive aux actions menées,

sont les éléments majeurs de cette démarche. Ces stages peuvent également constituer des opportunités pour un éventuel contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, à venir.

Pour offrir aux candidats la possibilité le travail auprès de différents publics, deux stages de 8 semaines chacun (un dans le champ de la petite enfance et un dans le champ de l'éducation spécialisée) sont mis en place. Selon le projet de formation du candidat, il est envisageable d'adapter la durée de l'un ou de l'autre stage et/ ou de diversifier les publics. L'accompagnement à cette démarche est mené de manière individualisée par les responsables de ce dispositif (selon les souhaits et l'expérience de chaque étudiant, un prorata ou des modalités d'articulation de stages seront envisagés...).

Une visite sera mise en œuvre sur l'un des stages selon la pertinence pédagogique définie par les responsables pédagogiques.

### Les regroupements

Au regard des disciplines auxquelles les candidats doivent se sensibiliser, quel que soit le cursus vers lequel ils s'orientent, le choix s'est arrêté sur des semaines à « thèmes ». Ainsi, les étapes du développement de la personne (bébé, enfant, adolescent, adulte, grand âge), point de base et de référence du cursus considéré, sont abordées, selon les approches mentionnées dans les objectifs. Les apports méthodologiques, l'acculturation psychopédagogique et la constitution d'un vocabulaire professionnel, sont des axes forts de cette année préparatoire.

De plus, pour permettre aux étudiants de découvrir des structures et des pratiques, d'identifier des contextes professionnels propres à la formation, pourront être prévus : des visites d'établissements, des participations à des colloques ou des événements traitant des problématiques sociales. Afin de faciliter la dynamique interactive, des exposés/fiches de lecture... sont produits par les étudiants à partir de sujets définis entre eux-mêmes et leurs responsables pédagogiques.

- 10 regroupements de 12 à 30h, pour un total de 234 heures s'organisent, selon un programme qui s'appuie sur les éléments suivants :

- ▶ Approche psychologique
- ▶ Approche éducative et pédagogique (au regard du développement et des limitations/handicaps qui peuvent survenir, l'observation en éducation,...)
- ▶ Sensibilisation au cadre juridique et à l'approche sociologique/ethnologique
- ▶ Ateliers de méthodologie : *ils visent à proposer aux candidats des outils méthodologiques et de travail qui leur seront utiles pendant leur parcours de formation.*
- ▶ Atelier langage-écriture : *La dimension de l'écriture en tant qu'outil d'expression de la pensée y est renforcée et approfondie. Les étudiants sourds disposent là d'un espace leur permettant d'affiner et de développer l'expression écrite qui souvent se trouve entravée par la question de la surdité. La question des écrits spécifiques à la formation et aux études supérieures est ainsi anticipée.*

- ▶ Groupe d'analyse des pratiques (GAP) : *Il est question, ici, de mettre en place une réflexion collective sur les pratiques rencontrées et mises en place (progressivement) par les stagiaires et sur les différents aspects de l'action éducative au regard des spécificités et des problématiques des personnes accompagnées (présentées par les étudiants). La dimension de l'équipe professionnelle y est, de fait, abordée en tant que « l'un des moyens de la mission » de chaque structure. Ce temps permet une sensibilisation à ce que sera le GAP pendant la formation initiale.*
- ▶ Groupes de parole : *Chacun avance avec « sa » surdité. Ce temps de parole/échange/réflexion, a pour objectif de permettre un travail sur les difficultés liées à la surdité dans le cadre professionnel avec des collègues sourds et entendants et dans la rencontre avec les usagers accompagnés. Les questions de relation, distance, positionnement, seront abordées. Ce temps est animé par un professionnel psychologue ayant une bonne connaissance de la surdité.*
- ▶ Régulation – échanges en groupe
- ▶ Travaux personnels (essentiels dans les temps intermédiaires) – exposés
- ▶ Médiations créatives : *elles permettent de rencontrer des étudiants déjà engagés dans les cursus ES, EJE et AES.*
- ▶ Bilans individuels (dernière semaine de regroupement) permettent de préparer les entretiens de sélection à l'entrée en formation.

## Les intervenants

La référente santé handicap de l'EFPP, également formatrice responsable de projet coordonne le dispositif surdité et assure la responsabilité pédagogique du groupe dans le cadre de la préparation et l'animation en relais des cours et des ateliers conduits avec d'autres formateurs de l'EFPP, ou des intervenants professionnels externes.

Des interprètes en Langue des Signes Française assurent la traduction de tous les temps de formation.

## Le bilan de l'année préparatoire

L'année préparatoire est finalisée par une série de bilans :

- Un bilan des travaux écrits réalisés au cours de l'année, incluant l'atelier d'écriture, relève les qualités et les difficultés rencontrées par le candidat, évalue sa progression et ses marges de progression possibles.
- Un bilan pédagogique, réalisé avec l'étudiant, prend en compte l'évaluation du terrain de stage et la dimension groupale de sa participation à toutes les instances de l'année préparatoire. Il donne lieu à un écrit du candidat et du formateur.

L'entrée, en septembre 2025 , en formation d'éducateur.trice de jeunes enfants ou d'éducateur.trice spécialisé.e est soumise à la sélection Parcoursup et à la recherche et l'obtention, par le candidat d'un financement (Bourse régionale ;Employeur (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage), Cap Emploi, financement personnel) pour la totalité de la formation qui se déroule sur 3 ans (de septembre 2025 à mai 2028).